

Rectorat Département des Examens et Concours

Liberté Égalité Fraternité

Bureau des examens post-bac DEC 2.2 Lille, le 8 janvier 2021

Affaire suivie par :

Aurélie HURAUT Tél: 03 28 37 16 22

Mél: aurelie.huraut1@ac-lille.fr

Yves CAUSSE
IA-IPR STI
yves.causse@ac-lille.fr

144 rue de Bavay BP 709 59033 Lille cedex La rectrice de région académique, Rectrice de l'académie de Lille, Chancelière des universités

à

Mesdames et Messieurs les recteurs d'académie Mesdames et Messieurs les chefs de service - Division des examens et concours

Monsieur le directeur du SIEC

Monsieur le directeur du CNED

Objet : Circulaire nationale d'organisation du Brevet de Technicien Supérieur (BTS) - session 2021 « Fonderie »

Références :

- Code de l'éducation article D643-1 à D643-35 portant règlement général du brevet de technicien supérieur.
- Arrêté du 16 février 2016, portant définition et fixant les conditions de délivrance du brevet de technicien supérieur « Fonderie ».

J'ai l'honneur de vous informer que l'académie de LILLE est chargée de définir les modalités d'organisation du brevet de technicien supérieur « Fonderie » pour la session 2021.

Vous trouverez ci-après, sous forme de fiches, les informations utiles à l'organisation des épreuves, et sous forme d'annexes les documents supports utiles à l'évaluation du candidat.

Pour la Rectrice et par délégation Le Secrétaire Général de l'Académi Valérie CABUIL

Paul-Eric PIERRE